



## **DOSSIER DE PRESSE**

# **Présentation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie – PPE de la Corse**

**Point presse du 28 octobre 2015**

Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de Corse

Monsieur Paul GIACOBBI, Député de la Haute-Corse, Président du Conseil Exécutif

Madame Maria GUIDICELLI, Conseillère Exécutive en charge de l'Énergie

L'Assemblée de Corse se prononcera lors de la session d'octobre 2015 sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Ce document, **élaboré conjointement par le Président du Conseil Exécutif et le représentant de l'Etat en Corse**, doit permettre de garantir :

1. la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports
2. la sécurité d'approvisionnement en électricité
3. l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
4. le soutien aux énergies renouvelables.

Le document a reçu l'avis favorable, à l'unanimité :

- du Conseil Supérieur de l'Energie (CSE)
- du Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE), présidé par la Ministre Ségolène Royal.
- du Comité national d'experts
- La PPE a également été soumise aux citoyens, dont les observations ont permis de compléter le rapport.

Tous les experts, qui ont examiné le texte, ont salué la qualité du travail réalisé dans un calendrier extrêmement serré.

**La pleine réalisation du scénario prévu par la PPE induit sur la période 2016-2023 des investissements de l'ordre de 3,1 milliards d'euros dont 1 milliard pour la relance du secteur du bâtiment via un plan de rénovation énergétique dont l'ampleur est unique, 0.5 milliard dédié au développement des énergies renouvelables et 1.5 pour l'approvisionnement en gaz naturel des deux centrales et la réalisation d'une centrale à cycle combiné au Vazio en remplacement de l'actuelle obsolète et polluante. 200 millions étant affectés aux transports et déplacements propres.**

Après le vote de l'Assemblée de Corse, d'ici la fin de l'année, la PPE sera rendue opposable par un décret du Premier Ministre.

## **PPE Corse et Loi sur la Transition Energétique**

La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, Elaborée par la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, et promulguée au mois d'août dernier, fixe de nouveaux objectifs chiffrés et instaure une gouvernance énergétique spécifique.

L'État, les collectivités territoriales et les entreprises pourront désormais prendre en compte les spécificités des Zones Non Interconnectées. Ainsi, la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon font chacune l'objet d'une Programmation Pluriannuelle de l'Energie distincte.

Par courrier en date du 18 mars 2015, la Ministre a :

- demandé au Préfet et à la Région de démarrer, sans attendre l'adoption de la loi, les travaux d'élaboration de la PPE
- réaffirmé les engagements du Gouvernement pour approvisionner la Corse en gaz naturel par l'intermédiaire d'une barge de gaz naturel liquéfié au large de Lucciana et d'une canalisation reliant Lucciana à Ajaccio
- confirmé qu'en attendant l'arrivée du gaz, le gouvernement soutient un fonctionnement de la future centrale d'Ajaccio au fioul léger

### **Rappel :**

**L'Assemblée de Corse a retenu dans son Schéma Régional Climat Air Energie de 2013 le gaz naturel comme un élément central de la transition énergétique du territoire vers l'autonomie énergétique à 2050. Le tracé prévisionnel du gazoduc Cyrénée est d'ailleurs indiqué dans la cartographie de la Carte de Synthèse du PADDUC voté le 3 octobre 2015.**

## Calendrier d'élaboration de la PPE

- Avril/Juin 2015 : Elaboration de la PPE Corse dans le cadre du Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat de Corse ([http://aauc.corse.fr/Le-Conseil-de-l-Energie-de-l-Air-et-du-Climat-CEAC-de-Corse\\_a5.html](http://aauc.corse.fr/Le-Conseil-de-l-Energie-de-l-Air-et-du-Climat-CEAC-de-Corse_a5.html))
- Juin 2015 : Approbation du projet de PPE par l'Assemblée de Corse ([http://www.ctc.corsica/Seance-publique-de-l-Assemblee-de-Corse-des-25-et-26-juin-2015-les-deliberations-sont-en-ligne\\_a4886.html](http://www.ctc.corsica/Seance-publique-de-l-Assemblee-de-Corse-des-25-et-26-juin-2015-les-deliberations-sont-en-ligne_a4886.html))
- Juillet/Août 2015 : Transmission de la PPE pour avis à l'Autorité Environnementale
- Septembre/Octobre 2015 : Mise à disposition du public – Document soumis à un comité d'experts, au Conseil Supérieur de l'Energie et au Conseil National de la Transition Ecologique
- Octobre 2015 : Passage de la PPE à l'Assemblée de Corse
- Fin 2015 : Publication du Décret

**La Corse a su tenir les délais fixés par la Ministre. Elle est aujourd'hui très en avance sur les autres Zones Non Interconnectées car elle est la seule à être en mesure de se doter d'une PPE.**

## Le contenu de la PPE Corse

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie établit les conditions permettant entre 2016 et 2023, par rapport à l'existant en 2015:

- d'augmenter de + 200% les gains d'efficacité énergétique (plan ambitieux de rénovation de l'habitat)
- de faire progresser les énergies renouvelables thermiques qui concourent à l'efficacité énergétique de l'île (bois énergie, solaire thermique...)
- de développer massivement (+ 148% hors grande hydraulique) la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables garanties
- de poursuivre le développement (+ 38%) de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables intermittentes
- de sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse
  - o notamment, en mettant en service, à Ajaccio, un cycle combiné gaz d'une puissance avoisinant 250 MW fonctionnant au fioul domestique en attendant l'arrivée du gaz naturel.
  - o Et en construisant une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant de convertir l'ensemble des moyens de production thermique de l'île au gaz naturel (centrale de Lucciana, turbine à combustion et cycle combiné gaz)
- d'inscrire l'infrastructure énergétique de la Corse dans la modernité

## L'impact économique et social de la PPE

### 1- Volet investissement

**La pleine réalisation du scénario Programmation Pluriannuelle de l'Energie induit sur la période 2016-2023 des investissements de l'ordre de 3,1 milliards d'euro.**

### 2- Impact sur la contribution de service public de l'électricité (CSPE)

**Ainsi, le scénario PPE induit une baisse de 60 M€/an de CSPE en 2023 par rapport au scénario au fil de l'eau. Celle-ci est due à une baisse de la production thermique et des coûts associés**

### 3- Volet Emploi

Dans le secteur du bâtiment, l'emploi direct lié aux investissements dans la rénovation passe d'environ 600 Equivalents Temps Plein en 2015 à près de **4 500 en 2023**.

Dans le secteur de la production d'énergie :

*Emplois nouveaux liés à l'exploitation des équipements* : il est estimé en première approche la création de **210 à 380 emplois nouveaux liés à l'exploitation des équipements en 2023**.

*Emplois liés à la construction* : considérant que 30% des investissements pourront bénéficier aux entreprises locales, il est estimé la création d'environ **3 800 ETP sur la période** (2 800 ETP directs et 1 000 ETP indirects)

Les multiples échanges entre la Collectivité Territoriale de Corse et le gouvernement trouvent enfin un dénouement très concret. Outre le fait que la Corse a, une nouvelle fois, réussi à relever un défi de taille, elle peut désormais envisager un avenir énergétique plus stable et plus serein.